

LA COMMISSION,

Siégeant en formation plénière le 29 novembre 2024 ;

Vu la loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 ;

Vu le décret n°2024-11 du 5 janvier 2024 instituant la commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, dénommée CIVS ;

La CIVS a été saisie par la Bibliothèque nationale de France (BnF), de la présence dans ses collections d'un livre de Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti, *Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre*, traduit par H. L. de Perera, Paris, Hachette, 1910, comportant l'ex-libris d'August Liebmann MAYER.

Madame A., née le ... à ... (...) demeurant à ..., (...), ... et venant aux droits de son père August Liebmann MAYER a donné pouvoir pour la représenter à Madame B., ... de ... en date du 21 mai 2024 ;

Après avoir entendu Monsieur ..., rapporteur, en la lecture de son rapport et avoir pris connaissance des observations de Monsieur..., commissaire du Gouvernement, la Commission a entendu Monsieur ..., représentant la BNF, Monsieur ..., chef du bureau du Patrimoine au service du livre et de la lecture (SLL) le représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la représentante du ministère de la Culture et Madame ..., au titre de la M2RS ;

La requérante et le ... ont été informés de la date de la présente séance.

La Commission tient pour constants les éléments qui suivent :

Pour fuir les persécutions antisémites, August Liebmann MAYER a émigré en 1936 avec son épouse, Luise DAUSCHIGER et sa fille ... à Paris, au 9, rue du Mont-Thabor (Paris 1^{er}) et y a poursuivi une activité d'expert en œuvres d'art. Il a emporté avec lui une grande partie de sa bibliothèque, complétée par quelques ouvrages achetés à Paris, et qui était estimée à plus d'un millier de volumes. Inquiété puis interné à deux reprises par les autorités françaises après la défaite, il s'est installé à Nice en 1941, où sa fille l'a rejoint après le décès de sa mère. La bibliothèque d'August Liebmann MAYER a alors été entièrement déménagée par l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) les 9 et 10 mai 1942, de même que l'ensemble du mobilier du logement et les œuvres d'art.

Dénoncé, August Liebmann MAYER a été arrêté par la Gestapo le 3 février 1944 et interné à Drancy, avant d'être déporté par le convoi n°69 du 7 mars 1944. Il est mort assassiné à Auschwitz le 12 mars 1944.

Concernant les livres, Il est supposé que ceux-ci, entassés dans 39 caisses, ont été transportés à Berlin pour alimenter la collection personnelle d'Hermann Göring. Ils auraient été ensuite déménagés, au moins pour partie, au château de Kogl en Autriche, réquisitionné par l'ERR pour l'évacuation des œuvres d'art et bibliothèques spoliées, avant d'être trouvé par les soldats américains qui les apportèrent au Central Collecting Point de Munich.

S'agissant du livre objet de la présente demande, les recherches menées par la BnF ont permis de découvrir des ouvrages prélevés au Berghof (résidence secondaire d'Adolph Hitler à Berchtesgaden) par la deuxième division blindée en mai 1945, provenant des collections personnelles d'Hermann Göring, dont une petite partie fut donnée à la Bibliothèque nationale de France les 10 et 12 septembre 1945 et inscrits par le service des dons sur le registre d'entrée de l'établissement sous le numéro unique 336886. Parmi ces livres, l'un d'eux présente, à côté des cachets de la 2^{ème} DB, l'ex-libris d'August Liebmann MAYER, l'ouvrage de Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti intitulé *Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre*, traduit par H. L. de Perera, Paris, Hachette, 1910.

Il est à noter qu'une demande a été déposée par Madame A., auprès des autorités allemandes dans le cadre de la loi Brügg le 27 septembre 1960, qui a donné lieu, au titre de la bibliothèque et meubles meublants, à une indemnisation de 50000 DM le 19 janvier 1971 soit 109 350 euros, après actualisation ;

Dans les recommandations n°23546 en date du 12 février 2014 et 23546 II en date du 17 septembre 2014, la Commission a recommandé la restitution du MNR 801, *Portrait d'Homme*, de l'école italienne, d'après Giambattista Moroni, qui a été effectuée en 2015 et fixé le versement d'une indemnité de 128 000 euros à Madame A., pour compléter les sommes précitées au titre de la loi Brügg ;

En 2010, quatre tableaux ont été restitués à Madame A., par les collections du Land de Bavière ;

En 2016, le *Zentralinstitut* et la bibliothèque de l'Etat de Bavière ont restitué respectivement 27 et 3 livres de leurs collections à Madame A., qui a toutefois souhaité que les 27 livres du *Zentralinstitut* restent dans cette bibliothèque pour être accessibles aux chercheurs, assortis d'un un ex-dono rappelant leur provenance.

En conséquence, en l'état des investigations du rapporteur, détaillées dans son rapport et développées au cours de la séance, la Commission confirme l'existence d'une spoliation de l'ouvrage de Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti intitulé *Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre*, traduit par H. L. de Perera, Paris, Hachette, 1910, provenant de la bibliothèque d'August Liebmann MAYER dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

EST D'AVIS,

1° - Que soit reconnue à Madame A., la qualité d'ayant droit de victime de spoliations antisémites pendant l'Occupation,

2° - Qu'il y a lieu de restituer à Madame A., l'ouvrage de Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti intitulé *Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre*, traduit par H. L. de Perera, Paris, Hachette, 1910.

RAPPELLE que la présente recommandation sera transmise aux services du Premier ministre et notifiée

- à la requérante et à son conseil, Madame B.,

Et pour information :

-au Directeur général des patrimoines du ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75033 PARIS cedex 01,

-au Directeur des Archives diplomatiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 3, rue Suzanne Masson, 93126 LA COURNEUVE cedex

- à la Bibliothèque nationale de France (BnF), à l'attention de ..., adjoint à la directrice des collections.

Lors des échanges étaient présents Madame DREIFUSS-NETTER - Monsieur DEVYS – Monsieur TOUTEE – Madame PERIN - Monsieur ANDREANI – Monsieur BUCHER – Madame AGLAN – Madame GENSBURGER – Madame MARBAUD DE BRENIGNAN - Madame ANDRIEU – Madame ROTERMUND-REYNARD – Monsieur RIBEYRE - Monsieur PERROT.

À Paris, le 17 janvier 2025.

Le Chargé de Mission,
Secrétaire de séances

La Présidente,

Matthieu CHARMOILLAUX

Madame DREIFUSS-NETTER